

# REGLEMENT INTERIEUR



Le Dôme  
des Arts

## **Article 1 – Engagement :**

Effectuer une inscription confirme l'engagement et l'acceptation du Règlement Intérieur.

## **Article 2 – Horaires :**

- Arrivée des élèves et des professeurs 10 minutes avant le commencement de leur cours.
- Accompagner et récupérer les enfants à l'intérieur de la structure.

## **Article 3 – Parking:**

Un grand parking est à votre disposition. Il est strictement interdit de vous garer devant le Dôme, sur les espaces verts, et de déposer les enfants dans le virage pour la sécurité de tous.

## **Article 4 – Tenue :**

Adéquate à la discipline et non avec une tenue de ville / Cheveux attachés.

- Eveil/initiation : Pieds nus

- Hip Hop, Dancehall, Forme: Baskets réservées au studio

- Danse classique :

Cours enfants : justaucorps + collant rose avec pieds (pas de jupette, ni tutu)

Cours ados et adultes : justaucorps + collant noir sans pieds (pas de short)

\* Un modèle de justaucorps par cours pourra vous être demandé pour le spectacle de fin d'année (en plus du costumes).

\* Coiffure : chignon

\* **Chaussons demi-pointes en toile et pointes de qualité achetés en magasin de danse pour le bien-être de vos pieds.**

## **Article 5 – Recommandé :**

- Jeter son chewing-gum avant le cours.

- Eteindre son portable à l'intérieur du studio.

- Ne pas marcher avec des chaussures de ville sur le tapis de danse.

- Silence pendant les cours.

- Respecter les personnes et les locaux.

- **Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les parents ne sont pas autorisés à regarder les cours.**

- Ne pas prendre des objets de valeurs (bijoux, portable, argent...), l'association déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

## **Article 6 – Modalités de paiements :**

- Adhésion annuelle : 15,00 € par an et 1 seule par famille

- Les cotisations sont à régler en début d'année (en 1 ou 10 fois en espèces, chèques ou prélèvements bancaires). Les tarifs des cours prennent en compte la fermeture du centre pendant les jours fériés et les vacances scolaires. Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire national.

Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois, les prélèvements bancaires sont possibles le 5, 10 ou 15 de chaque mois.

- **Tout forfait entamé est dû, aucune cotisation remboursée.** Rattrapage des absences sur d'autres cours avec l'accord des professeurs, pendant la saison en cours. Au-delà, tous les cours seront perdus.

Procédure exceptionnelle de remboursement au prorata des mois restants, en cas de graves problèmes de santé, uniquement sur production d'un certificat médical d'une durée minimale de 3 mois de contre-indication totale à pratiquer la danse.

## **Article 7 – Modifications :**

L'association se réserve le droit de :

- modifier les horaires en cours d'année

- annuler un cours de moins de 12 personnes

- proposer un même cours avec l'intervention de professeurs différents.

## **Article 8 – Inscriptions :**

- Les élèves bénéficient des cours d'essai **Gratuits** (1 par discipline). A l'issue de ces essais, l'inscription doit être validée,

**OBLIGATOIREMENT** accompagnée des documents suivants :

Fiche d'inscription dûment remplie et signée (**ayant pris connaissance du règlement intérieur** de l'école)

Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ou du sport (cours de danse et cours Forme) daté de – de 3 mois

Attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire

Paiement de votre adhésion annuelle par famille : 15,00 € et de votre cotisation

## **Article 9 – Prévision Spectacle de fin d'année :**

**Le spectacle aura lieu sur deux jours à Cap découverte**

- Engagement et assiduité dès le début de l'année,

- Présence obligatoire des élèves aux répétitions et représentations du spectacle (dates communiquées le plus tôt possible)

- Merci de communiquer le plus rapidement possible au(x) professeurs(s) concerné(s) ainsi qu'à l'accueil votre non-participation à cet événement, si tel est le cas.

- L'entrée aux spectacles sera payante y compris pour les familles.

- Participation financière pour l'achat du costume de 20€ pour les cours enfants et 25€ pour les cours ados et adultes (en septembre, janvier, ou mensualisée sur 10 mois) sauf les cours ne participant pas au spectacle.

## **Article 10 – Photos/Vidéos :**

- Signer la fiche d'inscription donne l'**autorisation au Dôme Des Arts d'exploiter les photos, images et vidéos** prises au cours du spectacle, des manifestations du centre ou pendant les heures de cours, à des fins de communication et d'exposition.

- **Merci de demander l'autorisation aux professeurs pour filmer ou prendre des photos pendant les cours.**

## **Article 11 – Non-respect :**

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'élève peut être renvoyé(e) des cours de manière temporaire ou définitive.